

# Note stratégique aux entreprises

Quand le bâtiment va...  
tout va ?

Édition du 14/04/2020



Secteur emblématique « si il en est » dans une économie dite « développée », le secteur du bâtiment est souvent vu et regardé comme un point de repère, un indicateur de la tendance actuelle. Malheureusement, aujourd'hui, en raison des circonstances actuelles et des normes imposées dans le milieu du travail, l'activité du secteur de la construction est fortement impactée.

## En théorie, selon les projections :

Selon les données transmises par l'INSEE, le secteur connaît un fort arrêt de ses activités. Son estimation provenant des fédérations et d'entreprises de toutes branches du secteur, aussi bien celles autorisées à continuer leur activité que celles qui ont été obligées de s'arrêter.

L'INSEE a d'ailleurs indiqué que la différence de ses estimations entre le 26 Mars et aujourd'hui provient principalement justement de l'ajustement de cette perte d'activité dans le secteur de la construction qui joue un rôle essentiel dans l'activité économique.

Aujourd'hui, l'**INSEE chiffre la baisse de l'activité du secteur de la construction à 88%** représentant 6 parts dans le PIB avec une perte sèche de 5 points de PIB. Le rôle des ménages est lui aussi non-négligeable avec une baisse de 90% de leur consommation au regard du secteur entraînant la chute d'un point supplémentaire de PIB.

**L'OCDE estime la réduction d'activité globale de 50%** dans le secteur de la construction. La prévision optimiste, que l'on peut aujourd'hui fortement relativiser avec l'annonce d'un confinement jusqu'au 11 Mai , est de 20%.

De son côté l'**Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) a prévu fin Mars une baisse globale de l'activité de 51% par mois**. Toutes causes confondues : fermetures des écoles, baisse de la demande, autres chocs d'offres. Il reste cependant beaucoup plus « relatif » sur l'effet de la consommation des ménages concernant le secteur de la construction où elle est marginale et ne représente que 1% dans leur part de consommation. Pourtant, l'OFCE estime que la contraction de l'économie française passe par le secteur de la construction. Celui-ci étant destinataire d'une bonne partie des investissements dont il se trouverait en partie coupé par une baisse globale de 37% . De la même manière, en raison du choc actuellement vécu, la construction serait le 4e secteur touché en matière salariale par cette crise avec une diminution des effectifs importants à la clef pour faire face à la situation. Pourtant, paradoxalement, malgré tous ces éléments, l'OFCE souligne que le climat des affaires dans le secteur reste au-dessus des autres sans baisse notable. Avec une réelle confiance dans le redémarrage de l'économie.

Cette résistance pourrait amortir, avec l'industrie, les effets de cette crise sanitaire sur l'ensemble des activités de soutien et de services les entourant.

## Sur le terrain :

Les acteurs du secteur se veulent rassurant et tablent souvent sur des projections intermédiaires de 60 à 80% de baisse d'activité selon les sous-secteurs . L'activité se recentre principalement sur les petits chantiers de type rénovation qui ne nécessitent pas beaucoup de contraintes. Les points de vente en matériel de construction reprenant une activité partielle et réorganisée. Cette réorganisation étant encadrée notamment par les fédérations professionnelles qui accompagnent les entreprises en recommandant des lignes de conduite.

Ces mêmes fédérations appellent au respect des délais de paiement. Mais elles appellent aussi l'administration à jouer le jeu dans l'instruction des permis et autorisations nécessaires à la profession pour pouvoir avancer. Un gros « effet levier » a été la reconnaissance du secteur par l'ordonnance du 25 Mars 2020 comme étant un secteur « essentiel ». Des acteurs majeurs de la protection sociale des salariés comme PRO-BTP ont annoncé le maintien total des garanties pour les salariés couverts sans que ni patrons, ni salariés n'aient à payer de cotisations. Un dispositif chiffré dernièrement à 110 Millions d'euros de Mars à fin Avril.

Le fait est que des chantiers « urgents » notamment dans le secteur hospitalier mobilisent actuellement beaucoup de moyens chez les grands groupes de BTP souvent en place sur ces derniers. Pourtant en contre-balance beaucoup de petites et moyennes entreprises du secteur ont arrêté leur activité comme le reconnaissent les fédérations du bâtiment et de la construction. Il y a donc, comme beaucoup de secteurs, des disparités en fonction de la réalité des entreprises relative à leurs activités premièrement mais aussi à leurs tailles et leurs parts de marchés respectives. Mais le tissu est composé en majorité de petites et moyennes entreprises dont 8/10 seraient à l'arrêt selon la Fédération Française du Bâtiment. Chiffre largement validé par les fédérations de province. D'un autre côté, un grand groupe comme Bouygues a déjà annoncé qu'il renonçait à ses objectifs 2020.

Ce qui sauvegarde certaines sociétés, ce sont les chantiers dits « prioritaires » qui sont souvent des chantiers publics d'infrastructures essentielles liées aux transports ou aux infrastructures essentielles comme les hôpitaux. Il reste néanmoins à souligner que ces chantiers ne sont qu'une partie de l'activité correspondant à moins du tiers pour les chantiers maintenus. Et si l'État fait passer en force la reconnaissance de la pandémie comme cas de « Force Majeure » sur le plan du droit public, rien n'a été arrêté ou décidé en ce qui concerne les contrats privés, toujours en cours, non prioritaires et souvent à l'arrêt. Un flou juridique venant, comme pour beaucoup d'entreprises, s'ajouter à l'incertitude économique actuelle.

D'un point de vue pratique, selon les règles adoptées par le secteur, les personnels doivent disposer de matériel de protection et notamment de masques. Or, encore une fois, la certitude quant à la disponibilité des équipements sous une courte durée est très relative. C'est d'ailleurs, là aussi, la problématique de la sécurité des salariés qui doit être garantie par l'entreprise mais aussi par le maître d'œuvre. Or dans ce cas de figure, beaucoup renoncent à la prise de risques pour de nombreuses raisons humaines, juridiques et économiques.

D'un point de vue purement financier, comme toutes les entreprises, le secteur du BTP doit trouver de la trésorerie pour faire face. Et cette trésorerie à 25% de du dernier chiffre d'affaires (2019 ou 2018) demande du temps dans l'examen du dossier pour obtenir le prêt garanti par l'État. Les dossiers classiques de trésorerie étant tout aussi épineux pour les entreprises dans des situations d'équilibre ou endettées. Le problème étant qu'une fois de plus, sans chiffre d'affaires, les entrées de liquidités sont rares ou absentes. Ce qui nécessite un soutien rapide et immédiat. D'autant plus que la suspension des prêts et la suspension hypothétique des charges ne sont que temporaires. Ce qui obligera les entreprises à sortir de nouvelles liquidités les plaçant encore un peu plus en difficulté. Cela même dans une perspective de reprise dans un secteur qui fait face à des marges de rentabilité déjà basses par nature en raison des coûts et charges d'exploitation.

On constate donc que la réalité est proche des projections réalisées par les instituts et observatoires économiques. Le secteur de la construction est très largement impacté par la situation. Ce qui démontre, si il en est encore besoin, que les perspectives de croissance sont minces voir absentes. L'effet immédiat de l'arrêt de l'activité pour un grand nombre d'entreprises du secteur va donc avoir un effet non-négligeable aussi bien à court terme qu'à long terme. Et il est important dans ces circonstances d'accorder une vigilance toute particulière aux entreprises de ce secteur et à leurs capacités de survie.